



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 Syndicat Vendée des îles

Présentation du 23 Février 2022

Syndicat Vendée des îles

Propos liminaires :

Le Conseil Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, **conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.**

A ce titre, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 et la loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Madame la Présidente doit donc présenter à l'occasion du DOB 2022, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Syndicat Vendée des îles

Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis par Madame la Présidente du Syndicat aux collectivités membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Syndical. Il est également transmis à Monsieur le Préfet de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège du Syndicat dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le ROB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière du Syndicat et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Syndicat Vendée des îles

Partie 1 : ANALYSE FINANCIERE 2021

- A- Les résultats de clôture provisoires
- B- Les dépenses de fonctionnement
- C- Les recettes de fonctionnement
- D- Synthèse

Partie 2 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- A- Opérations 2022
- B- Evolution prévue des recettes de fonctionnement
- C- Evolution prévue des dépenses de fonctionnement
- D- Participations

Partie 1 : Analyse financière 2021

A- Les résultats de clôture de l'exercice 2021

sans les restes à réaliser

Fonctionnement :

Dépenses : 340 058,85 € (309 577,24 € en 2020; 321 936 € en 2019)

Recettes : 318 746,06 € (334 869,11 € en 2020; 341 750 € en 2019)

Investissement :

Dépenses : 28 061,01€ (72 643 € en 2019; 74 720,01 € en 2018)

Recettes : 32 987,70 € (43 684 € en 2019; 57 269,12 € en 2018)

Partie 1 : Analyse financière 2021

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avec restes à réaliser

Fonctionnement :

Dépenses : 340 058,85 € (309 577,24 € en 2020; 321 936 € en 2019)

Recettes : 318 746,06 € (334 869,11 € en 2020; 341 750 € en 2019)

Investissement :

Dépenses : 46 331,01 € (51 897,48 € en 2020; 90 163 € en 2019)

Recettes : 71 115,59 € (84 362,25 € en 2020; 66 326 € en 2019)

Partie 1 : Analyse financière 2021

Les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2021

Excédent de fonctionnement N : - 21 312,79 €

Excédent N-1 : + 46 370,24 €

Excédent cumulé : + 25 057,45 €

Excédent d'investissement N : + 4 926,69€

Excédent N-1 : + 40 636,20 €

Excédent cumulé : + 45 562,89 €

Excédent cumulé du Budget : + 70 620,34 € (Hors RAR)

Partie 1 : Analyse financière 2021

B- Dépenses de fonctionnement 2021 : 340 058,85 €

Taux de réalisation : 82 %; Hausse des dépenses de 9,85%/2020

Les charges de structure du Syndicat :

Charges de personnel d'un montant identiques de 89 443,82 € (89 235,09 € en 2020; 94 958 € en 2019; 89 583,04 € en 2018).

Charges de gestion courante d'un montant de 10 433,50 €

Charges exceptionnelles : 19 660,97 € (Aucune en 2020) (Annulation de titre de subvention pour Ingénierie en 2015).

Charges de structure à caractère général : 22 534 € (26 376,28 € en 2020) correspondant aux charges indemnités comptable, assurances, insertions marchés publics, fournitures administratives, frais de télécommunication dont 347,45 € de charges financières (ligne de trésorerie mais pas de stock de dette).

Les actions du Pôle touristique en fonctionnement : 163 747,26 (120 988,98 € en 2020) soit 74 % de taux de réalisation sur la partie fonctionnement (Non consommation des crédits liés à la stratégie touristique et accompagnement au programme LEADER, séminaires...)

Les actions correspondent pour : 235 € à la stratégie Fonds Européens ; 2 886 € à la stratégie numérique ; 19 321 € à la qualification de l'offre ; 63 680 € à l'organisation de Vélocéane ; 9 733 € Observation/Evaluation ; 67 890 € à la promotion, communication.

Dépenses d'ordre : Amortissements pour 32 987,70 €

Partie 1 : Analyse financière 2021

C- Recettes de fonctionnement 2021 : 318 746,06 €

Taux de réalisation: 86 %. Baisse de 4,80 % des recettes/2020

Subventions et participations : 80 271,36 € (Département : 34 263 € ; 40 208,36€ Europe; 5 800 € Région et Donateurs privés pour Vélocéane)

Produits du domaine : 20 836,68 € (Recettes Vélocéane, vente des TOPO guides, prestation de service LEADER pour la Communauté de Communes de Noirmoutier)

Collectivités membres : 213 941,26 €

Opérations d'ordre : 3 696,50 €

Les recettes réelles hors dotation des collectivités représentent 101 108 € (92 164€ en 2021, soit une hausse de 10% liée à des recettes du domaine et des subventions de partenariats Vélocéane plus élevées).

Partie 1 : Analyse financière 2021

D-Synthèse investissement

Dépenses d'investissement 2021 : 28 061,01 € (HRA)

Equipements : 24 364,51 €

Licences E-réputation : 5 302,80 €

Référencement du site internet « le Marô »: 3 300 €

Conception/ édition cartes touristiques: 5 877,41€

Acquisition de webcam (phase 2) : 5 640 €

Renouvellement des ordinateurs : 4 244,30 €

Amortissements de subventions : 3 696,50€

Recettes d'investissement 2021 : 32 987,70 € (HRA)

Subvention LEADER : 0 €

Amortissements : 32 987,70 €

Partie 1 : Analyse financière 2021

- ▶ Dépenses réelles (investissement et fonctionnement) en 2021 : **331 436 €**
- ▶ Dépenses relatives au programme d'actions du pôle, hors ingénierie assurée en interne (investissement et fonctionnement) : **183 867 € soit 70 % des crédits du programme prévu qui s'élevait à 264 640 €.**
- ▶ Dépenses relatives au personnel : **89 443 €, soit 27 % des dépenses réelles.**
- ▶ Charges de structure et de gestion courante : **32 968 €, soit 10% des dépenses réelles.**
- ▶ Recettes réelles hors dotation collectivités: **101 108 €, soit 30,5% des dépenses totales réelles de la structure** (les charges de personnel et la charge de gestion courante sont couvertes à 90% par les recettes réelles hors dotation).

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

A- Opérations 2022

Au total, ce programme représente un montant de **240 000 €** (**234 340 €** en 2021, sections fonctionnement et investissement sans les restes à réaliser).

Cette somme correspond à budget prévisionnel en hausse de 2,4% par rapport à la prévision 2021. Le montant lié au programme 2022 correspond pour 73% à des dépenses imputables en section fonctionnement.

Le programme d'actions touristiques 2022 s'appuie sur :

- Actions récurrentes notamment de communications (cartes NOV, topoguides, agenda sortir...), relations presse et digitales (e-réputation, flux vision hébergement de sites internet, ateliers numériques...)
- Actions en matière de valorisation du Marais
- Suspension de Vélocéane
- Etude d'orientations du Syndicat Vendée des Îles et étude pour le passage aux 2 nouvelles plates formes de réservations de la Région et du Département, référencement professionnels du tourisme.
- Actions de formations et promotion en matière de tourisme durable
- Evaluation et préparation de la candidature LEADER 2022/2028

Validation du programme en réunion plénière du Syndicat du 9 Février 2022

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

B - Evolution prévue des recettes de fonctionnement 2022 (hors dotations) :

- 1°) Des subventions de l'Europe dans le cadre du programme LEADER pour un montant de **90 821 €** réparti comme suit :
50 821 € de subventions LEADER pour le programme action : 16 600 Valorisation du marais/ 8 000 € webcams/ 6 400 € Journées thématiques leader/ 21 000 € impression topo guide.
40 000 € pour l'animation et la gestion du GAL.
 - 2°) Subvention du Département pour un montant de **34 263 €**
 - 3°) Des recettes d'activités en 2022 pour un montant évalué à **6 170 €** (prestations de services pour le suivi LEADER pour la CDC de Noirmoutier pour 3 000 €, la vente des topoguides pour 3 170 €).
 - 4°) Amortissement de subventions d'investissement pour un montant de **7 800 €**
 - 5°) Excédent de fonctionnement capitalisé : **+ 25 057,45 €**
- Total recettes réelles hors dotations: 131 258 €**

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

C - Evolution prévue des dépenses de fonctionnement :

1°) En 2022, les charges de structure proposées représentent **46 000 €**, (hors coûts salariaux), soit 15% des dépenses réelles de fonctionnement prévues. Elles correspondent aux charges exceptionnelles, charges de gestion courantes, indemnités, dépenses liées aux fournitures de petit équipement, fournitures administratives, assurances, maintenance, remboursement des frais de déplacement des agents et élus, frais de télécommunication, insertions marchés publics, affranchissement...

2°) charges financières de 1 000 € liées à la ligne de trésorerie (120 000 €)

3°) Charges salariales : il est proposé de budgétiser **100 000 €** en 2022, soit un montant identique au regard de l'année 2021.

4°) Les actions du pôle touristique représentent **164 000€** (auquel il convient d'ajouter 76 000 € de crédits nouveaux en Investissement prévu en 2022).

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

Synthèse des prévisions de la section fonctionnement 2022 :

Dépenses : 362 000 €

Charges à caractère général **196 000 €** (dont 164 000 € d'actions du pôle touristique).

Charges de personnel : **100 000 €**

Autres charges : **13 000 €**

Charges financières : **1 000 €**

Charges exceptionnelles : **1 000 €**

Opérations d'ordre (amortissements) : **51 000 €**

Recettes : 362 000€

Subventions : **125 084 €**

Recettes du domaine : **6 170 €**

Amortissement de subventions : **7 800 €**

▪ Excédent de fonctionnement capitalisé : **25 057,45 €**

Dotation d'équilibre des Collectivités membres : **197 887,16 € (213 941,26 € en 2021, en baisse de 7,5%)**

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

1°) Prévision des recettes d'investissement 2022 : 201 833 €

Amortissements : **51 000 €**

Restes à réaliser : **38 127,89 €** (4 subventions en attente)

Recettes LEADER : **67 142,22 €** (5 subventions prévues)

Excédent d'investissement : **45 562,89 €**

2°) Prévision des dépenses d'investissement 2022 : 201 833 €

Actions du Pôle touristique : **76 000 € de crédits nouveaux et 18 270 € de restes à réaliser)**

Amortissement subvention : **7 800 €**

Autres immobilisations pour équilibrer la section : **99 763 €**

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

Structure du Budget 2022 à programme d'actions validé :

Evaluation des dépenses et recettes de fonctionnement :

362 000 €

Evaluation des dépenses et recettes d'investissement :

201 833 €

Partie 2 : Les orientations budgétaires 2022

Evolution des effectifs prévisionnels 2022 :

- En 2021, 2 agents contractuels (1 CDI pour les missions gestion du programme LEADER), et 0,3 équivalent temps plein mis à disposition pour le fonctionnement du Syndicat (Direction administrative/comptabilité/secrétariat, régies...).
- En 2022, pas d'évolution des effectifs permanents

Travail effectif : 1 607 heures (39 heures avec RTT et 5 semaines de congés).

Régime indemnitaire : Primes IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise).

Avantages en nature : il n'existe pas d'avantages en nature à l'exception de la participation à l'assurance prévoyance à hauteur de 100% plafonné à 65 €.

Encours de dette : il n'existe aucun emprunt en cours contracté par le Syndicat Vendée des îles. Une ligne de trésorerie de 120 000 € est mise en place depuis 2018 partiellement débloquée (100 000 €).

Partie 2 : Participations 2022

MONTANT DE LA PARTICIPATION PAR COLLECTIVITES 2022

Montant de la participation nécessaire à l'équilibre				197 887,16
Collectivités membres	Lits touristiques 2017	Population réelle INSEE 2019	Montant VDI 2022 60% lits et 40% population	Montant Total
CDC OMM	114 283	19 789	57,881%	114 539,97
ILE-D'YEU	18 834	4 988	10,473%	20 725,50
CDC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	12 243	49 138	31,645%	62 621,68
TOTAL	145 360	73 915	100%	197 887,16